



Bulletin d'information n° 27 - septembre 2010

Sommaire n° 27

Vous avez dit "rentrée" ?..... Page 1

Et si la fraternité venait
en premier ?..... Page 2

L'inhumanité..... Page 4

Réforme du droit
des étrangers..... Page 7

Pas de vacances
pour CASAS..... Page 9

Témoignage :

Des roms pris au piège Page 12

On n'a pas fini de nous
découper Page 12

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Traversant ces jours-ci un village du Kochersberg, je vis des calicots affichant : « Finie la récré, vive la rentrée ! » Et de rappeler ainsi que la douce période des vacances, de l'insouciance était passée et qu'il fallait rentrer. De fait, rentrée des classes et des grèves d'enseignants, rentrée des syndicats et grève générale sur le thème des retraites, rentrée des politiques et de leurs petites phrases assassines !

Et pourtant dans le domaine qui concerne CASAS, où avez-vous vu une "sortie" qui mérite

une "rentrée" ? Les demandeurs d'asile ne prennent pas de vacances, ils ont continué à affluer au même rythme que lors des autres mois de l'année. La police a continué à faire son travail d'interpellation des sans papiers et au besoin d'enfermement en centre de rétention ou de réexpédiation dans le pays d'origine. Mieux même, profitant de la torpeur estivale, on a vu fleurir les propos péremptoires à l'égard des immigrés, sources d'insécurité. La loi Besson, dernière en date d'une longue liste de textes répressifs, a été déposée sur le bureau des Assemblées au printemps, pour être discutée et votée en septembre. Quant aux finances de CASAS, elles étaient en attente des fonds européens et d'une partie de la subvention publique avant l'été ; elles le sont toujours après les vacances, même si, et il faut l'en remercier, la DDCS, successeur de la DDASS, vient de nous verser ces jours-ci la première moitié de la subvention attendue au titre de 2010.

Tout cela pour dire que dans notre domaine il n'y a pas de trêve estivale et que les problèmes restent toujours aussi périlleux.

Deux points méritent plus spécialement notre attention en ces jours dits de rentrée :

- l'hébergement toujours qui voit des familles dormir à la rue parce que le 115 ne peut faire face, nous conduisant à alerter

Administration, Conseil Général et Ville

- La loi Besson débattue et votée en septembre et dont vous trouverez dans ce numéro les points qui nous révoltent et nous amènent, une fois de plus, à alerter nos parlementaires. Une administration à qui on veut laisser les mains libres, une justice qu'on éloigne de ceux qui pourraient y recourir, et tout cela sous le prétexte de s'aligner sur les dispositifs européens, comme si, parce que les autres ne se comportent pas bien, il fallait faire de même !

Nous allons donc continuer à ferrailler pour obtenir des hébergements décents, pour traiter correctement les demandes d'asile, pour accueillir dignement les gens qui s'adressent à nous, pour disposer des moyens financiers nous permettant de faire notre travail, pour faire savoir qu'au nom de la maîtrise de l'immigration, on ne doit pas perdre son âme.

Eh bien, nous n'étions peut-être pas "sortis", mais nous sommes bien "rentrés" !

Jacques SCHEER

Et si la fraternité venait en premier ?

L'ethnologue et résistante Germaine Tillion (1907-2008) disait souvent que la devise de la France était inscrite à l'envers. Qu'il ne fallait pas dire « Liberté, égalité, fraternité » mais « Fraternité, égalité, liberté ».

Le premier article de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule que : « Les hommes naissent et demeurent libres et

égaux » et précise : « en droit ». Quid de la fraternité ? Elle figure aussi dans la Déclaration de 1948, qui précise que « les êtres humains [...] doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». D'où vient-elle, cette fraternité ? Spécialiste de la Révolution française, l'historien Albert Mathiez affirmait que si la « Liberté et l'Égalité » étaient deux valeurs très populaires avant et pendant 1789, la notion de fraternité — bien qu'employée par Robespierre et Camille Desmoulins dans leurs discours — s'établit aux débuts la III^e République, à partir de 1848, sous l'influence maçonnique du régime.

La fraternité est la troisième valeur de la formule très officielle de la République française, inscrite depuis 1880 sur les frontons de nos mairies, que le Général de Gaulle, depuis Londres, évita soigneusement pour lui préférer « Honneur et Patrie », parce qu'elle rappelait trop les déboires et les faiblesses du régime parlementariste déchu, tandis que Vichy la remplaçait par « Travail, famille, patrie ». Depuis, cette devise a pris la poussière, comme un beau tableau que, par habitude, on ne voit plus depuis longtemps... Quant à la fraternité, c'est un peu la roue de secours d'une formule qui, sans elle, paraîtra bancale. Une béquille. Un mot d'appoint.

Mais osons, avec Germaine Tillion, inverser la formule. Et si la fraternité venait en premier ? La Déclaration universelle de 1948 précise qu'il s'agit d'un devoir. Contrairement à la Liberté et à l'Égalité qui le sont en droit, la fraternité est une valeur qui ne se relègue pas dans un lointain, une abstrac-

tion vague : on ne peut être fraternel qu'en fait, que dans les faits, dans une pratique, une attitude ou un regard. Elle est ce qui sublime les deux premières valeurs et inscrit cette devise dans un ordre nouveau : non plus celui du droit, mais de la morale. Le philosophe Paul Thibaud offrait ainsi cette analyse : « Autant la liberté et l'égalité peuvent être perçues comme des droits, autant la fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui. C'est donc un mot d'ordre moral ». Nul évangélisme là-dedans, bien que la Constitution de 1795 reprenne l'adage de tradition chrétienne : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ». La fraternité est bien un geste moral, un authentique effort de respect, le refus de l'ignoble et de l'inhumain. Elle nous constitue en « frères humains » : Ô vous, frères humains est d'ailleurs le titre d'un livre acide où Albert Cohen (auteur pourtant préféré de Nicolas Sarkozy, dont le petit-fils s'appelle Solal) raconte, sur le mode du souvenir d'enfance, sa première confrontation à l'antisémitisme. Albert Cohen y écrit, comme dans ses autres livres : « Si ce livre pouvait changer un seul haïsseur, mon frère en la mort, je n'aurais pas écrit en vain ».

Et aujourd'hui ? Où est la fraternité lorsqu'un Président, au mépris de l'article premier de la Constitution, qui stipule que la République « assure l'égalité de tous ses citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », propose de déchoir de leur nationalité des Français récemment naturalisés (Pétain parlait de « ces Français de fraîche date » à propos des Juifs naturalisés dans les années 1930) ? Où est la fraternité quand la

France ferme à tour de bras les campements illégaux de Roms contraints de s'installer là sauvagement parce que toutes les communes de plus de 5 000 habitants n'offrent pas toujours une aire d'accueil aux gens du voyage, tels que la loi les prescrit depuis le 5 juillet 2000 ? Où est la fraternité quand on renvoie, sur la base du "volontariat" — disons plutôt du chantage — des familles entières dans leur pays d'origine alors que l'on sait très bien qu'elles y sont en danger, et que ces familles sont des citoyens de l'Union européenne et qu'elles ont en théorie le droit de circuler où bon leur semble ? Où est la fraternité quand l'appartenance à cette Union empêche de réclamer le droit d'asile ? Où est la fraternité quand on prévoit d'établir des fichiers biométriques pour empêcher tout retour en France pour ces expulsés ?

Lorsque même des policiers constatent qu'il est difficile de vider ces campements dans le strict cadre de la loi, lorsque le parti majoritaire d'une République en arrive à faire voter une loi en faveur d'une discrimination de régime qui confinerait les migrants, les étrangers et tous les exclus hors de la société, tout en faisant régresser le pouvoir des juges en matière de protection d'abus à l'encontre de ces migrants, il est temps de se demander : après la fraternité, de quelle valeur notre devise devra-t-elle, au nom de la sécurité, être amputée pour servir des visées électoralistes ?

Si chaque citoyen français ne s'insurge pas contre ces lois iniques, si tacitement, nous acceptons ces régressions vers un régime d'exception qui élargit la brèche déjà nettement ouverte du socle des droits fonda-

mentaux des hommes et des femmes à vivre libres et protégés par la loi de leurs pays, alors nous risquons peu à peu de perdre cette fraternité, et avec elle, la plus belle part de notre humanité.

Si chaque citoyen français ne manifeste pas son manque d'adhésion avec ce projet de lois scélérates, alors Germaine Tillion, Albert Cohen et ceux qui ont fondé notre Constitution auront écrit en vain. ▀

Baptiste Cogitore

«L'inhumanité infligée à autrui détruit l'humanité en moi»

I. Kant

Il y a bientôt 20 ans que j'ai commencé à travailler avec des demandeurs d'asile, durant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Je me souviens : jamais je n'ai été confrontée au fait qu'ils soient pauvres. De fait, ils l'étaient pourtant. Et ils continuent à l'être même si parmi eux, on trouve des médecins, des journalistes et tout récemment, un député... Tous ont laissé derrière eux tous leurs biens et leur argent a été sacrifié aux passeurs qui leur ont permis de franchir les frontières afin d'arriver dans un pays sûr où demander la protection.

Pourtant, même s'ils n'avaient pas un rouble, une roupie, un lari ou un franc CFA en poche à leur arrivée, personne n'avait l'idée de les regarder comme étant des pauvres. Tout simplement parce que leurs conditions minimales de survie étaient assurées. Rapidement

pris en charge dans le dispositif spécifique conçu pour eux (les CADA –Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile- répartis dans toute la France), certes ils ne s'enrichissaient pas avec leur maigre pécule mais ils étaient assurés d'attendre la réponse à leur demande d'asile en ne craignant pas d'avoir faim, de ne pas avoir un toit sur leur tête, de ne pouvoir se laver ou laver leurs vêtements...

Ainsi, le fondement de leur présence ici était sans aucune ambiguïté : ils étaient là pour demander qu'on leur accorde la sécurité et non pas pour qu'on pourvoie à leurs besoins de subsistance... Seulement voilà, même si on fuit la mort, on reste un être humain qui a faim chaque jour s'il ne trouve rien à manger, qui vit dans l'insécurité chaque nuit s'il ne trouve pas d'abri, et qui s'épuise à force de devoir chercher quotidiennement juste de quoi survivre.

Dix ans plus tard, dès l'hiver 2000, nous étions témoins de l'abandon des demandeurs d'asile isolés à eux-mêmes. Passant leurs nuits dans le hall de la gare, dans des cabines téléphoniques, des porches d'immeuble, ils nous demandaient de les aider à trouver un lit, et puisque nous ne le pouvions pas, au moins une couverture. Je me souviens de ce monsieur kurde, avec ses jambes abîmées, pour lequel fut trouvée, in extremis, une place pour le week-end dans un abri d'urgence et qui, sous le coup de son extrême soulagement, nous montre une photo : sa famille posant dans leur salon, les tapis, les canapés, les tableaux des ancêtres aux murs, une opulence de bibelots. Oui, assurément, ce monsieur n'est pas venu ici demander un logement même s'il en a un besoin impérieux.

Puis, au printemps 2002, pour la première fois des enfants livrés à la rue. Pour la première fois, face à nous, en plus du déracinement et du traumatisme des persécutions subies, nous étions témoins de leur faim, de leur épuisement, d'une insécurité portée à son comble. « Moi, oui, je pourrai survivre ainsi, mais pas ma femme, pas les enfants, pas avec un bébé ! ». Cette année-là, plusieurs associations caritatives leur ont fermé la porte, non pas par manque de produits alimentaires mais parce que leurs bénévoles ne supportaient plus de tendre un maigre colis à des personnes exprimant une telle détresse restant sans réponse. « Indigne », ce fut le mot employé, l'action caritative était frappée par l'indignité à laquelle ces personnes étaient soumises.

Leur calvaire avait pris fin avec la mise en place du plan hivernal. Ce fut le premier. C'est parce que des dizaines et des dizaines d'enfants étaient restés à la rue des mois durant que ce plan fut élaboré, sans doute pour éviter des morts de froid et parce que, on le sait bien, les citoyens sont plus réceptifs aux appels à la solidarité en hiver, et plus précisément dans la période de Noël, que durant le reste de l'année.

Seulement voilà, on a faim tous les jours, et même plusieurs fois par jour. On a besoin d'un toit toute l'année et pas seulement en période de froid maximal qui n'est enclenché que si la température atteint -10 trois nuits consécutives. Et puis, par définition, le plan hivernal prend fin dès l'arrivée du printemps. La désespérance n'a plus jamais atteint la radicalité de cette année-là, les familles à la rue pouvant espérer une prise en charge survenant quelques semaines plus tard et non pas

au début de l'hiver prochain. J'ai le souvenir cependant d'une permanence d'accueil où nous disposions d'une quinzaine de sacs de couchage donnés par Emmaüs : à la fin de la matinée, il n'en restait plus un seul.

Ainsi, d'année en année, nous vivons dans la crainte de la fin du plan hivernal avec, comme seule certitude, la galère assurée pour les personnes isolées. On ne peut plus se réjouir quand, enfin, la grisaille laisse la place à la lumière, quand la température se radoucit, quand les premiers bourgeons éclatent... Ces premiers signes de printemps représentent les prémices de davantage de détresse. Au printemps 2006, le caractère massif des mises à la rue provoque un « camping » Place de la République, face à la Préfecture : 21 familles composées de 51 adultes et de 44 enfants mineurs s'abritent sous des tentes durant trois nuits avant de se voir reprises en charge. Cela a, semble-t-il, laissé des traces et nous vivrons le bonheur de trois années successives sans enfants dehors.

Ainsi, nous pourrons enfin faire notre travail sereinement et recueillir leurs récits de persécutions sans avoir à porter, en plus, le poids de leur survie quotidienne. Mais non, une autre épreuve les attend, plus terrifiante encore. Car c'est l'époque qui voit naître la politique du « chiffre » dont les demandeurs d'asile payent le prix le plus fort, celui qui n'a pas de prix : celui de leur vie. Les contrôles de police s'intensifient. Les procédures prioritaires permettant d'expulser les personnes avant le jugement de leur demande d'asile par la Cour Nationale se multiplient. Les Obligations à Quitter le Territoire Français se systématisent. Désormais, à chaque fois que quelqu'un tarde à arriver à son rendez-vous,

nous craignons qu'il ne soit placé en centre de rétention et expulsé. Les gens rasant les murs, ont peur quand on frappe à leur porte, peur de se déplacer. Ils nous demandent de leur expliquer l'inexplicable. Pour eux, il s'agit d'un véritable renversement de sens : pourquoi nous pourchasser comme des criminels alors que nous demandons à être protégés ?

La ligne rouge à ne pas dépasser si on veut encore se reconnaître comme un « Mensch », selon l'expression de Charlotte Herfray, est franchie depuis longtemps mais désormais les transgressions s'accroissent, vont de plus en plus loin. Et chaque année, je me dis : cela, l'an dernier, ça n'était pas possible. Je me refuse à parler de rafles car je pense, comme Albert Camus, que « mal nommer les choses rajoute au malheur du monde ». Mais il est juste de parler de traque car les demandeurs d'asile sont des proies faciles que la Police des Frontières sait où trouver : aux abords de Maison CASALIS qui abrite la CIMADE et CASAS, devant les abris de nuit et les hôtels du 115, à proximité des lieux caritatifs de distribution alimentaire, là où vont et viennent les plus vulnérables et les plus pauvres d'entre nous.

Quand on nous alerte sur le fait que la Police des Frontières stationne à nouveau à quelques pas, notre travail s'arrête brutalement. On court de table en table et dans la salle d'attente afin de prévenir ceux qui n'ont pas de titre de séjour de ne pas bouger car la police les attend dehors. Puis, on essaie de discuter avec les agents qui nous répondent qu'il n'y a rien à discuter, qu'il leur faut faire de chiffre et qu'ils savent que notre maison est remplie

de délinquants. L'autre jour, sur le pont en face de CASAS, une vieille dame tchétchène est arrêtée en présence de son fils, reconnu réfugié, et qui n'a plus de jambes suite aux tortures subies. Il explique cela, dit qu'il a besoin de sa mère, que sa famille a déjà suffisamment souffert. Mais non, rien à faire. La loi est la loi. Qu'une loi ne puisse pas être légitime ne leur est pas audible. On exécute les ordres, on exécute, on exécute.

Puis, ce printemps 2010, à la traque policière se rajoutent à nouveau les enfants livrés à la rue. Une première vague en avril. Deux catégories touchées : les familles primo-arrivantes, quelque soit leur pays d'origine, et les familles en voie de réadmission vers un pays tiers. Une décision du Tribunal Administratif enrayera le processus de non prise en charge des nouveaux arrivants. Soulagement immense car c'est ainsi qu'en 2002, que nous avons connu des dizaines et des dizaines d'enfants à la rue. Il reste cependant la question des familles en voie de réadmission qui n'ont guère de recours juridique et à qui la Préfecture signifie qu'elles doivent partir, qu'elles n'ont aucune légitimité sur le territoire français, qu'on continuera à les chercher, à les arrêter et à les expulser, en n'hésitant pas à déchirer leur famille. La ville de Strasbourg les prendra en charge même s'il ne s'agit pas de sa compétence.

Un mois plus tard, deuxième vague de familles mises à la rue : les familles en procédure régulière touchant l'Allocation Temporaire d'Attente (320 euros par adulte, rien pour les enfants) dont la Préfecture estime qu'elles sont ainsi en capacité d'assurer leur subsistance. Concrètement, réellement, qui

peut trouver un logement avec une telle somme et surtout avec un titre de séjour de trois mois ? Personne ! Là encore, une décision du Tribunal Administratif enrayera ce processus, évitant une véritable catastrophe humanitaire. Reste toujours et encore la question des familles en réadmission vers un pays tiers, les plus fragiles, les plus vulnérables qui ne survivent que dans un seul espoir : pouvoir déposer leur demande d'asile.

Ainsi, à chacun de leur renouvellement d'hébergement par le 115, la réponse pourra être : c'est fini, vous n'êtes plus sur la liste. Pour l'instant, les unes et les autres ont été sauvées de la rue par la ville de Strasbourg ou le Conseil Général au titre de la protection de l'enfance. Demain, à l'instant où j'écris ces lignes, on ne sait pas, et encore moins quand ces lignes vous parviendront. C'est une véritable guerre des nerfs dont le message est clair. Toute cette souffrance infligée et cette traque policière quotidienne ont un seul et unique objectif : faire savoir aux prochains qu'il n'y a pas de place pour eux.

Pour ceux qui sont là, c'est désormais le dénuement et l'insécurité les plus extrêmes. Ils ont faim. On ne saurait rassasier quelqu'un avec des colis alimentaires, d'autant moins qu'en été, la plupart des associations caritatives sont fermées. Un ami de CASAS a l'idée de demander à une boulangerie les invendus de la veille. Nous sommes effarés : des dizaines de baguettes de pain, il ne reste pas une miette, et la permanence d'accueil est loin d'être terminée. Et puis il y a ce cruel manque de couches pour pouvoir changer le bébé qui hurle parce que cela fait si longtemps qu'il est mal. Parmi les quelques mots en français

appris en premier, on entend ceux de première nécessité : « maison », « manger », « lait », « pampers »... Comme tous les parents du monde, ils expriment cette inquiétude de ne pas pouvoir s'occuper correctement de leurs enfants. Et surtout à de ne pouvoir les protéger car eux-mêmes ont peur.

Ces enfants, livrés à la rue et traqués par la police, sont le miroir de ce que le monde, le nôtre, est en train de devenir. Personne n'a vraiment envie de se voir dans leur miroir et quand on pourra le faire il sera bien tard.

Alors, oui, jamais nous n'avons eu autant besoin de dons pour répondre à leurs besoins les plus vitaux. Et surtout, jamais nous n'avons eu besoin autant de « Menschen » conscients de la gravité de la situation et prêts à dire et à manifester leur refus : cela, non on ne le fait pas car « l'inhumanité infligée à autrui détruit l'humanité en moi ».

Simone Fluhr

Réforme du droit des étrangers : agir pour le respect de l'État de droit.

Fin septembre sera débattu au Parlement le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, déposé par le ministre É. Besson le 31 mars dernier.

L'état actuel de notre droit, combiné avec les objectifs quantitatifs d'expulsions donnés aux préfetures, engendre des milliers de situations dramatiques : personnes bien insérées, se retrouvant brutalement sans titre

de séjour et expulsées, familles déchirées, enfants déracinés, demandes d'asile arbitrairement considérées comme « abusives » etc...

Si le projet de loi est adopté, plusieurs de ses dispositions aggraveront notablement cette situation. Certaines constituent simplement des atteintes à l'État de droit : le projet crée, pour les étrangers, un régime de droit éliminant certaines garanties fondamentales.

Les obstacles de procédure et l'arbitraire des décisions concernant les étrangers, organisés par la loi, sont deux sources majeures d'expulsions absurdes et dramatiques. En outre, elles fragilisent toute la vie de nombreux étrangers vivant en France, même lorsque leur situation est régulière. En voici deux exemples.

Un obstacle de procédure. M. X est algérien. Il a six enfants, deux Français et les autres en situation régulière, et neuf petits-enfants, tous Français. Il est en France depuis dix ans et en a la preuve. La loi prévoit qu'un titre de séjour est de droit pour lui. Illégalement, il reçoit un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière. Il est arrêté et placé en rétention. M. X n'a pas consulté immédiatement un avocat et dépose un recours au-delà du délai de contestation de 48 heures. Le juge constate l'illégalité de l'expulsion mais doit pourtant la confirmer. [source : www.maitre-eolas.fr/post/2008/06/23/1011-papy]

Ces 48 heures comprennent les jours fériés, et un recours est une contestation juridiquement motivée, pièces à l'appui. Sans avocat, de préférence spécialisé, il ne peut aboutir. Dans des situations complexes, ce délai est

simplement intenable. Voici comment un point de procédure, le bref délai, empêche l'exercice d'un droit.

Une décision arbitraire. Dans certains cas (art. L741-4 2° et 4° du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile), une demande de statut de réfugié peut être discrétionnairement qualifiée par l'administration de « fraude délibérée ou recours abusif aux procédures d'asile ». La France doit la transmettre à l'OFPPRA, l'autorité qui les examine, mais les demandeurs sont alors sans titre ni ressource et expulsés, si découverts, entre la décision de l'OFPPRA et la décision éventuelle d'appel. Or des centaines de telles demandes aboutissent positivement. Tous ces demandeurs vivent des mois d'enfer, cachés, souvent avec des enfants, vivant de la charité publique.

Un pouvoir administratif arbitraire et sans recours possible, destiné à décourager d'éventuelles demandes abusives, est à son tour utilisé abusivement. Cette dérive, indépendamment de toute bonne ou mauvaise volonté, est inhérente à tout mécanisme décisionnel discrétionnaire. Le sujet est pourtant grave : le statut de réfugié n'est pas octroyé à la légère, et les demandeurs risquent souvent leur vie ou leur intégrité physique dans leur pays.

Beaucoup de dispositions du projet de loi prévoient pourtant de renforcer, sur des points cruciaux, les barrières procédurales, et de multiplier les décisions administratives arbitraires. La lettre ci-jointe en pointe cinq, parmi les plus saillantes. Leurs conséquences humaines, si elles sont adoptées, seront

graves. Plus généralement, à travers de telles mesures, le projet de loi stigmatise les étrangers, considérés implicitement d'abord comme une menace : il va jusqu'à remettre en cause l'État de droit pour sembler s'en prémunir. Cela aussi est grave.

Quelles que soient les lois et la politique migratoire choisies par notre pays, nous voulons seulement rappeler ceci : l'État de droit demeure un bien commun fondamental, qui ne doit pas être remis en cause.

La loi est votée en notre nom, et elle s'appliquera, quelles que soient ensuite les mobilisations en faveur de telle ou telle personne. Il est donc important de se faire entendre maintenant. Pour cela, vous pouvez encore écrire à votre député(e) et à vos sénateurs, par exemple à l'aide d'une proposition de lettre et des adresses que vous trouverez sur le site : <http://www.humilite.fr>

Le message ne sera entendu que s'il est largement exprimé et nous vous invitons vivement à participer à cette action en faveur du respect de l'Etat de droit.

Pas de vacances pour CASAS.

L'équipe, renforcée dès le mois de juin par l'arrivée de nouveaux stagiaires et intervenants bénévoles, s'est activée tout au long de juillet et août pour mener différents projets et faire face à de nouvelles difficultés.

Des cours de français « spécial été » et des moments conviviaux se sont déroulés jusqu'à début septembre grâce à l'implication de plusieurs formateurs.

Le travail d'accompagnement aux dossiers, quant à lui, s'est poursuivi au même rythme. Les arrivées et les demandes d'aide aux démarches se sont en effet maintenues au même niveau qu'avant l'été. (Sur les six premiers mois de 2010, CASAS a accompagné 400 personnes dans la constitution de leur dossier pour l'OFPPRA et 200 dans le dépôt de leur recours, chiffres toujours en légère hausse par rapport à 2009, année marquée rappelons-le par une forte augmentation des arrivées).

Deux bonnes nouvelles ont marqué l'été 2010. Tout d'abord le 23 juillet, le Conseil d'Etat, saisi par différentes associations dont Forum Réfugiés, a décidé de retirer de la liste des pays sûrs l'Arménie, la Turquie, Madagascar et le Mali (ce dernier, seulement en ce qui concerne les femmes), ce qui réduit le nombre de personnes placées en procédure prioritaire et exposées de ce fait au risque d'être renvoyées dans leur pays avant d'obtenir la réponse de la France à leur demande de protection.

L'autre bonne nouvelle est l'instauration par la Ville de Strasbourg d'un tarif de solidarité pour la carte transport (CTS), qui permet désormais aux personnes sans ou avec de très faibles ressources de bénéficier d'un abonnement mensuel pour 4,40 euros. Grâce à cette mesure et à l'appui de divers partenaires financiers, nous avons pu soutenir de nombreuses personnes et familles dans l'obtention de cet abonnement. Celui-ci revêt pour elles une importance toute particulière, en sécurisant leurs trajets et en leur permettant de se rendre facilement et rapidement sur les lieux de restauration et

d'hébergement, différents selon les jours et souvent éloignés du lieu de scolarisation des enfants, du lieu de domiciliation postale, des associations auprès desquelles mener des démarches...

L'été 2010 a malheureusement aussi été un temps de difficultés importantes: difficultés alimentaires, plusieurs lieux de restauration et associations distribuant des colis étant fermés en même temps, et surtout tensions au niveau de l'hébergement des demandeurs d'asile, avec de nombreuses démarches à mener dans l'urgence pour les familles dont la prise en charge par le 115 n'était plus assurée. Notre coin-enfants n'a jamais été aussi utile pour meubler la longue attente des petits et leur permettre de se reposer, entre parents inquiets et fatigués et piles de bagages à déménager à chaque changement d'hôtel.

Début septembre, l'été n'est pas fini, mais c'est la reprise, avec la poursuite du travail d'aide aux dossiers, l'accueil de nouveaux membres dans l'équipe et de nouvelles activités qui se profilent : nouveaux groupes pour les temps d'introduction à la vie en France et l'apprentissage du français, nouveaux accompagnements de familles vers des lieux d'accueil parents/enfants en collaboration avec Parole Sans Frontière... Les problèmes d'hébergement quant à eux se durcissent, avec pour répercussion pour l'équipe de CASAS un surcroît de travail et un sentiment grandissant d'impuissance: impossible aujourd'hui de mettre toutes les familles à l'abri (sans même parler des isolés...), notamment au moment des sessions parlementaires, qui provoquent un afflux de réservations hôtelières. Il est urgent... de

sortir de la logique de l'urgence et de trouver des solutions d'hébergement adaptées à ce public, qui doit par ailleurs faire face à tant d'autres obstacles, et dont le courage jour après jour force notre respect.

Pascale Adam-Guarino

Témoignages

Des roms pris au piège comme des rats.

Printemps 2008 : huit familles hongroises arrivent en même temps à Strasbourg. Elles appartiennent à la communauté Rom et sont originaires du même village. Tous racontent la même histoire: depuis quelques mois, des groupes de nationalistes sèment la terreur en menaçant de les tuer et de brûler leurs maisons. La nuit, des 4/4 arborant le drapeau nazi braquent leurs phares sur leurs maisons. Puis, c'est une salve de tirs et d'explosions. Au matin, les murs sont marqués par des impacts de balles, des inscriptions haineuses et des croix gammées. Ils ont réussi à relever certaines plaques d'immatriculation et sont allés se plaindre à la police mais rien n'a changé. Ils ne s'en étonnent pas: le maire du village ainsi qu'un ancien policier sont à l'origine de l'antenne locale de la Garde Nationale, la branche armée du parti politique extrémiste dont le mot d'ordre est l'extermination des Roms. Livrées à elles-mêmes, les familles se regroupent et s'organisent pour quitter leurs maisons la nuit. Elles stationnent à la lisière de la forêt en faisant des rondes pendant que les enfants dorment dans leurs camionnettes et voitures.

Trouver refuge ailleurs en Hongrie s'avérait inutile. Dans leurs maigres bagages, ils ont emporté des dizaines de coupures de journaux relatant les exactions régulièrement perpétrées contre les Roms. Le scénario est toujours le même: après avoir incendié la maison avec des cocktails molotov, on ouvre le feu sur les habitants fuyant les flammes. Déjà huit morts l'an dernier, dont des enfants, et beaucoup de blessés. Ils ont aussi quelques photos anciennes où on les voit posant sur leur canapé devant une table garnie d'immenses gâteaux à l'occasion d'une fête. Là c'était la naissance du petit Lazlo, là le mariage de Zoltan et Barbara. Zoltan n'est pas Rom mais comme il a épousé Barbara il subi le même destin.

Il ne s'agit pas de Roms itinérants, ils avaient tous une maison individuelle et un travail, et cela depuis plusieurs générations. A la suite de plusieurs mois soumis à ce régime de terreur, le maire est venu leur proposer un marché: on brûle la maison ou vous me la vendez et vous partez pour toujours. Ils demandent alors conseil au responsable rom de leur département qui leur dit que plus personne n'est en mesure de garantir leur sécurité et que lui-même se prépare à l'exil. Alors, ils vendent leur maison pour une bouchée de pain pour pouvoir financer leur voyage en affrétant un bus. D'autres ne vendent pas mais tous partent à Strasbourg, «capitale des droits de l'homme».

Suite à l'examen de leur demande d'asile, leur groupe est scindé en deux: sur les 8 familles, 4 sont rejetées immédiatement par l'OFPRA qui estime, qu'étant membre de l'Union Européenne, la Hongrie peut-être regardée comme respectant les libertés fonda-

mentales. Bizarrement, les 4 autres familles sont convoquées par l'OFPRA et attendent leur décision. Les uns sont hébergés et protégés d'un renvoi et les autres ne le sont plus. Personne ne comprend, tous disent qu'ils ont pourtant vécu la même chose.

Ceux qui sont privés d'hébergement se rassemblent dans un pré, coincé entre le canal et l'autoroute et y montent des abris de fortune. Il n'y a ni eau potable ni toilettes. Cela leur fait vraiment drôle: chez eux, ils avaient tout le confort et surtout, ils n'avaient pas du tout l'habitude de vivre en communauté. Ils apprennent à vivre ensemble, de rien ou de si peu, heureusement soutenus par Médecins du Monde qui fait son maximum pour que leur minimum vital soit assuré. Les enfants vont à l'école et apprennent leur nouvelle langue. Les parents s'organisent pour faire vivre le campement de fortune, il y a la lessive à faire, et puis faire bouillir la marmite pour tout le monde, creuser des tranchées autour des tentes, construire une baraque pour mieux abriter les enfants et les éloigner des rats qui se multiplient, attirés par la nourriture. Mais ici c'est mieux, tout est mieux que d'avoir peur pour la vie des siens.

L'hiver approche, les piquets qui tiennent les toiles de tentes résistent mal au vent et le froid s'installe. Puis un matin, la police arrive et leur propose une aide financière pour rentrer volontairement. Ils répondent qu'ils ne sont pas venus pour avoir de l'argent, non ils ne retourneront pas, leur vie est plus précieuse que tout l'or du monde.

Janvier 2010 : cela fait longtemps qu'on n'a plus connu un hiver aussi glacial. Les enfants serrent les dents et prennent bravement cha-

que matin le chemin de l'école. Les parents s'inquiètent, ils savent qu'il faudra tenir la durée, le jugement de leur recours n'interviendra sans doute pas avant le printemps. Puis, la police arrive à nouveau, cette fois-ci à 6 heures du matin. On leur intime l'ordre de ramasser leurs quelques petites affaires en quelques minutes. Les parents sont menottés. Les plus petits des enfants hurlent d'effroi et s'accrochent aux mains de leurs aînés pour suivre la cohorte qui s'éloigne du campement.

Les uns ont été emmenés au Centre de rétention de Lille, les autres à Metz, les autres à Nîmes. Leur départ prévu à l'aube a été empêché par les conditions météorologiques. Puis le lendemain, on apprend que ça y est, il fait meilleur et l'avion a pu décoller et atterrir en Hongrie. Il fait meilleur, chacun peut s'en réjouir. Pour eux, jamais il n'a fait aussi glacial que ce matin du 14 janvier 2010 où on a tué en eux tout espoir de trouver un petit coin de terre où vivre tranquille.

Été 2010 : les quatre familles encore à Strasbourg sont toujours à ce jour en attente d'une réponse à leur demande d'asile. Plus d'un an et demi plus tard. Au bord de l'épuisement et épuisant l'aide humanitaire, minés par cette incertitude qui dure, ils sentent bien que ici non plus on ne veut pas vraiment d'eux. Qu'ici non plus leurs enfants n'auront pas d'avenir. Qu'ici aussi, on parle mal d'eux. Ils ont entendu les dernières déclarations du Président de la République. Persécutés depuis la nuit des temps, ils savent reconnaître les signes et ils comprennent que leur communauté n'est plus en sécurité en France.

Certains d'entre eux commençaient à se dire

«On peut pas continuer à vivre indéfiniment sans droit à rien dans l'attente d'une réponse, peut-être vaudrait-il mieux rentrer...». Puis, la semaine dernière, un coup de téléphone de Hongrie leur donne le sentiment d'être comme des rats pris au piège : parmi leurs compatriotes expulsés, deux adolescents tellement roués de coups qu'ils ont dû être transportés, inconscients, à l'hôpital où ils se trouvent toujours : fractures multiples, hémorragie interne. Et puis, Férenk, le plus fragile d'entre eux, celui qui cumule tous les traits du bouc émissaire, son handicap mental et ses origines roms, a été violemment tabassé déjà trois fois depuis son retour.

Depuis ce coup de téléphone venu de Hongrie, ils ont peur de la réponse de l'OFPPA qu'ils attendent pourtant depuis des mois et des mois. Car, si elle est négative, ils savent bien que la police des frontières françaises les expulsera manu militari comme elle l'a fait pour les autres ce matin glacial de janvier 2010.

Leur besoin de sécurité et de protection est inaudible dès lors que leur communauté est stigmatisée comme une race inférieure et dangereuse. Ils savent d'instinct qu'ils sont parmi les premières victimes, mais pas les dernières, de la violation de l'article 1er de notre constitution qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

«On n'a pas fini de nous découper en petits morceaux»

Ce sont les mots de Zaïra, une mère de famille dont le mari a été arrêté à Strasbourg

et qui vient d'être renvoyé en Pologne le 19 mars dernier.

Avec son mari et leur enfant encore petit, ils ont quitté la Tchétchénie pour fuir les persécutions. Ils sont arrivés à Strasbourg en septembre 2009 dans l'espoir de trouver une protection. «A notre arrivée à Strasbourg, la Préfecture nous a signifié qu'il fallait retourner en Pologne parce que nous avons été contrôlés à la frontière polonaise et que nos empreintes figurent sur le fichier européen Eurodac. C'est donc dès le jour de notre arrivée que nous avons commencé à vivre dans la peur de la police française.»

Comme leurs compatriotes, ils ne veulent à aucun prix retourner en Pologne où les camps de réfugiés sont infiltrés par les agents des services spéciaux russes et où la propension à pouvoir y obtenir le statut de réfugié est infime par rapport aux autres pays européens. Or la raison de leur exil n'a qu'un seul fondement : vivre en sécurité.

«Selon la loi européenne, pour pouvoir rester en France et déposer notre demande d'asile, il aurait fallu nous cacher durant 18 mois. Mais on ne connaît personne ici et qui aurait été prêt à nous accueillir si longtemps? Alors, même si la police pouvait nous trouver, nous vivions à l'hôtel du 115. Si durant 6 mois, on ne nous avait pas renvoyés, on pouvait faire notre demande d'asile en France. On a donc vécu ainsi durant tous ces mois comme des bêtes traquées, en ayant peur de sortir à cause des contrôles de police partout dans la ville et en tremblant quand on frappait à notre porte. Je me souviens, le vendredi 21 fé-

vrier, comme tous les matins, nous avons compté les jours : encore 1 mois et 1 jour et la France acceptera de recevoir notre demande d'asile. Mon mari est sorti acheter du lait pour notre enfant et il n'est plus jamais revenu.»

Contrôlé par la police dans la rue, il a été placé au Centre de Rétention de Geispolsheim puis transféré au Centre de Rétention de Palaiseau dans la banlieue parisienne. Au fur et à mesure des jours qui passent, Zaïra remue ciel et terre pour essayer de libérer son mari. Elle va accoucher dans un peu plus d'un mois et son médecin atteste qu'elle «ne peut ni ne doit en aucun cas prendre un avion car cela représente trop de risques pour elle-même et l'enfant à naître». Ainsi, on pourra appuyer une requête juridique sur l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme sur «le respect de l'unité familiale».

Pendant qu'elle attend de connaître le sort de son mari, Zaïra apprend qu'en l'espace de trois jours, trois autres pères de famille ont été arrêtés à Strasbourg, l'un devant l'abri d'urgence en train de fumer une cigarette, l'autre après avoir déposé ses deux enfants à l'école et le troisième en allant chercher son courrier dans une association d'aide aux demandeurs d'asile. Elle apprend aussi qu'un autre, emmené à l'aéroport à trois reprises, vient d'être libéré grâce au commandant de bord qui n'a pas toléré qu'il soit ligoté à son siège, mains et pieds menottés, bouche scotchée. Elle dit: «C'est comme une rafale de kalachnikov lors des opérations de nettoyage, tu te bouches les oreilles jusqu'à entendre le silence revenir. Alors seulement, on compte ceux

qui ont été épargnés et ceux qui sont morts. La chance qu'on a eu c'était de réussir à fuir, en vie et ensemble, et maintenant on est de nouveau en morceaux».

Mais ni le Tribunal Administratif ni la Cour d'Appel ne l'entendent ainsi et le mari de Zaïra est renvoyé le 19 mars sous une escorte policière imposante qui l'empêche de manifester et de faire entendre son refus d'être embarqué. Depuis là, plus aucune nouvelle de lui. Selon la législation en vigueur, il est vraisemblablement en prison, condamné à une peine pour «franchissement illégal de frontières» pouvant aller de 1 à 7 mois.

La maman va accoucher dans un mois et elle s'inquiète de savoir à qui elle pourra confier son enfant lorsqu'elle devra aller à l'hôpital. «Mon enfant a vu son père battu et emmené sous ses yeux. Comme toujours, lorsqu'un père, un frère ou un mari est enlevé, il faut réussir à le localiser et à réunir beaucoup d'argent pour tenter d'acheter sa libération avant qu'il ne meure sous la torture. Quand il nous est revenu, il était méconnaissable. Encore deux jours de détention et, comme tant d'autres, nous aurions versé l'argent pour récupérer son corps et pouvoir lui donner une dépouille. Ceux qui ne trouvent pas l'argent nécessaire vivront toute leur vie avec des disparus.»

Zaïra sait qu'elle se trouve dans la ville qui abrite la Cour Européenne des Droits de l'Homme et elle n'arrive pas à comprendre que ni l'article 3 sur le «risque de torture et de traitement inhumain et dégradant» ni l'article 8 sur le «respect de la vie privée et

familiale» ne s'appliquent à eux.

«Lorsque notre enfant viendra au monde, son père sera en prison alors qu'il n'a jamais rien fait de mal, alors qu'on lui a déjà fait tant de mal.» Que va-t-il arriver lorsqu'il sortira de prison? Rien! Sa demande d'asile est d'ores et déjà rejetée en Pologne où il restera sans papiers. S'il parvient à revenir à Strasbourg retrouver les siens et faire connaissance avec son dernier-né, il sera dans la même situation qu'avant : en voie de reconduction vers la Pologne. Bref, un sans-papier endémique sur tout le territoire européen, en errance, sans aucun droit et pas même celui d'être auprès de sa femme et d'élever ses enfants.

Le temps passe comme passe la vie et ces enfants qui grandissent nous demanderont peut-être un jour qui est comptable de leur famille désintégrée et anéantie par la dernière lueur d'espoir qui s'est éteinte chez nous.

Un mois plus tard, Zaïra nous donne de ses nouvelles: «On croit être arrivé au pire, mais il y a toujours le pire du pire!»

Son mari est toujours en prison en Pologne. Zaïra est bientôt sur le point d'accoucher et vient d'être mise à la rue avec son enfant. Elle n'est pas toute seule, comme en Tchétchénie, elle partage amplement son malheur avec les autres: à Strasbourg, depuis le 15 avril, toutes les familles dans la même situation, doivent quitter leur chambre d'hôtel, les unes après les autres. En l'espace de quelques jours, 6 familles, déjà 14 enfants mineurs dont un nourrisson de 1

mois, sont à la rue. Si le processus se poursuit, la semaine prochaine, les enfants se compteront par dizaines

Peu à peu, notre belle ville de Strasbourg est habitée par leur triste errance: où aller, où poser la tête, où se reposer? Peu à peu, notre belle ville de Strasbourg est hantée par une angoisse portée à son comble: car parallèlement, les arrestations se poursuivent.

Le 20 avril, devant l'abri de nuit où elles n'ont pas pu dormir, une maman et sa fille sont arrêtées. Le père n'est plus là car il a déjà été arrêté et renvoyé en Pologne pendant que son enfant se réveillait à l'hôpital après une grave opération chirurgicale des reins. Elles sont enfermées au Centre de Rétention de Rouen dans l'attente de leur expulsion en Pologne. Ainsi la petite pourra-t-elle au moins retrouver son père ? Non, car à l'issue de son emprisonnement en Pologne, il a tenté de retraverser les frontières pour retrouver les siens et, aux dernières nouvelles, il est arrivé en Autriche où il se cache quelque part.

Le 21 avril, dans une école de Strasbourg, deux chaises vides. L'inquiétude est grande pour l'institutrice comme pour les élèves: où sont Magomed et Tamila? La veille, ils avaient pleuré et avaient expliqué à l'institutrice qu'ils allaient être mis à la rue et ne savaient pas où aller, les compatriotes ont peur de les accueillir car ils risquent d'être condamnés pour aider des sans papiers. Puis, la nouvelle tombe : ils ont été arrêtés devant l'hôtel qu'ils quittaient pour toujours. Ils sont enfermés au Centre de

Rétention Administrative de Metz. L'institutrice doit faire face, consoler ceux qui pleurent, répondre à ceux qui posent des questions: Pourquoi on les a mis en prison? Qu'est ce qu'ils ont fait de mal? Pourquoi est ce qu'on ne peut pas les voir? Pourquoi ils ne reviendront plus jamais? Pourquoi on a le droit de faire ça? L'institutrice doit expliquer l'inexplicable, mettre des mots sur l'innommable. Et puis il y a Malika qui ne pose aucune question et ne pleure pas, qui est déjà au-delà: à 9 ans, elle a déjà pleinement conscience que demain c'est peut-être son tour, on la mettra en prison et on l'exclura de la classe et de la France pour toujours...

Nous qui avons la chance de vivre en sécurité et avec un toit abritant nos enfants, nous refusons de perdre de notre humanité en acceptant qu'en notre nom, des décisions administratives président à la maltraitance des plus vulnérables d'entre nous.

Qui est prêt à croiser le regard de l'enfant de Zaïra en lui expliquant qu'en France, on n'a pas le droit de mettre des enfants à la rue mais que cela ne le concerne pas parce que avant d'être un enfant, c'est un clandestin! Qui lui expliquera qu'en France, quand quelqu'un a tout perdu dans une catastrophe, on l'aide et on l'entoure psychologiquement mais que cela ne le concerne pas même s'il a vu son père, emmené sous ses yeux, pour être torturé ! Qui lui expliquera qu'en France, on protège les victimes de violences mais que cela ne les concerne pas parce qu'avant d'être une victime, c'est une famille à arrêter, enfermer et expulser !

